

PREVENTION

CRAM des Pays de la Loire • Prévention des Risques Professionnels

Entreprise 

Trimestriel N°66 • JANVIER 2004

www.cram-pl.fr

ACCUEILLIR LES JEUNES

Dans les trimestres à venir, de nombreux salariés vont quitter la vie active. À la CRAM, nous le savons et le Département Retraite s'y prépare activement.

Vous, en tant qu'employeur, vous allez embaucher de nouveaux salariés et parmi eux, beaucoup de jeunes débutant dans la vie active. La plupart de ces jeunes font preuve d'une plus grande maturité que leurs aînés, au même âge. Ils disposent d'atouts, caractéristiques de leur jeunesse : la force de création et d'innovation, la capacité à prendre des initiatives. Mais ils ont, par contre, un rapport différent avec le travail, l'entreprise et ses valeurs.

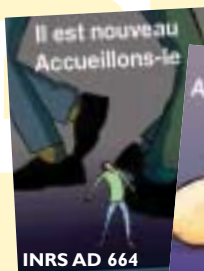
Insuffisamment sensibilisée aux risques professionnels, cette population de jeunes travailleurs est aussi plus souvent victime d'accidents que le personnel expérimenté. C'est donc une raison forte pour vous y intéresser.

L'accueil d'un nouveau salarié est un moment important, qu'il ne faut surtout pas négliger. Il répond à une double attente : celle du salarié, à la recherche de beaucoup d'informations, qui doit s'intégrer à un groupe social et à la culture de sa nouvelle entreprise ; celle de l'entreprise qui veut mieux le connaître, le motiver et l'insérer dans son fonctionnement.

La formation constitue, bien entendu, le cœur de la procédure d'accueil. Au livret d'accueil, s'ajoutent la fiche de poste, la formation pratique au poste, la formation sur les risques liés à l'exécution du travail et sur ceux liés à la circulation dans l'entreprise, les séances de tutorat par l'encadrement... Si la formation à la sécurité est obligatoire et incontournable, il n'existe bien sûr pas de limites à un accueil bien pensé.

Réussir l'accueil des jeunes, fussent-ils stagiaires, intérimaires ou en CDD, permet d'établir leur lien social avec votre entreprise et s'inscrit en pleine cohérence avec votre politique de prévention des risques professionnels.

Christian PRAT



S O M M A I R E

2 ➤ TARIFICATION

- Classification : une réglementation claire

3/4/5 ➤ FOCUS SUR...

- Combattre le bruit
Les moyens d'action



6 ➤ À PROPOS DE...

- TMS
Indicateurs toujours à la hausse

7 ➤ ENTREPRISES EN DIRECT

- Toitures en matériaux fragiles
Toujours et encore !



8 ➤ AU SERVICE DES ENTREPRISES

- Flash Doc "Nouveautés"
- Simplifiez-vous la DADS avec internet



Classification : une réglementation claire

le classement est effectué en fonction de l'activité qui engendre le risque le plus important."

De la recherche de l'activité principale...

Déterminer l'activité principale est à la fois **simple et compliqué**.

Classer un boulanger sous le risque "boulangerie" ne semble appeler aucun commentaire.

Et pourtant s'agit-il :

- de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche ?
- de la cuisson de produits de boulangerie ?
- d'une boulangerie (seule ou avec vente de confiserie) ?
- d'une boulangerie pâtisserie avec ou sans vente de confiserie ?
- d'une pâtisserie artisanale ?
- d'un commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie ?

... à la détermination réglementaire du code risque et du taux

En fin d'année civile un arrêté ministériel définit, pour l'année à venir, la liste des risques, leur libellé et le taux collectif s'y rapportant. Il s'agit du barème des taux de

cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Ce barème comporte 900 risques environ, dont le code et le libellé s'imposent aux Caisses Régionales, regroupés en neuf secteurs professionnels.

SECTEURS PROFESSIONNELS

A	Métallurgie
B	Bâtiment et Travaux Publics
C	Industries de transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
D	Services, commerces, industries de l'alimentation
E	Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs, des peaux et des pierres et terres à feu
G	Commerces non alimentaires
H	Activités de services I
I	Activités de services II et travail temporaire

Dans notre prochain numéro, nous verrons qu'un texte simple peut singulièrement se compliquer notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics...

Yann SALMON

Après avoir évoqué les principes de l'identification d'un établissement, nous nous efforcerons, au cours de cet article et du suivant, de définir ce qu'est la classification.

La classification est le rapprochement de l'activité principale exercée dans un établissement et du libellé le plus approprié d'une liste d'activités.

85 % des établissements de la région des Pays de la Loire ont un effectif inférieur à dix salariés et donc un taux de cotisations "Accidents du Travail" directement et uniquement lié à cette classification.

Une bonne perception de l'activité professionnelle, exercée au sein d'un établissement pour l'attribution correcte d'un taux, s'appuie sur la réglementation et résulte d'une bonne information.

Un texte simple

"Le classement d'un établissement est effectué en fonction de l'activité exercée dans ledit établissement.

En cas de pluralité d'activités au sein d'un même établissement, le classement est effectué en fonction de son activité principale qui est celle exercée par le plus grand nombre de salariés.

Si les activités existant dans l'établissement sont exercées par un nombre égal de salariés,

Les sources d'information

L'employeur
Lors de la déclaration d'immatriculation de l'établissement, d'un courrier, d'un recours ou d'une déclaration "accident de travail".

Le Service Tarification CRAM
Lors des opérations de révisions ponctuelles des risques et au travers du barème des taux.

La jurisprudence
Décisions :
- de la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification,
- de la Cour de Cassation.

L'INSEE
Au travers de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF) et du recueil des activités et des produits.

Les Techniciens et Ingénieurs Prévention CRAM
Lors des visites.

Les Conseillers en Tarification CRAM
À l'occasion d'enquêtes.

Les Contrôleurs URSSAF
Lors des visites.





Combattre le bruit

Les moyens d'action

Pour combattre le bruit, il existe des solutions permettant de protéger l'ensemble des salariés et d'autres solutions efficaces pour les seuls opérateurs éloignés des sources de bruit. Dans tous les cas, la démarche de prévention consiste toujours à privilégier en premier lieu la réduction du bruit à la source. Les autres pistes d'action concourent uniquement à réduire l'exposition des salariés au bruit : encoffrement des machines, cloisonnement des locaux, traitement acoustique du plafond et des parois, port de protections individuelles.

Le bruit est perçu par l'organisme comme une sensation auditive gênante, voire désagréable. Les effets du bruit sur la santé sont multiples et varient suivant sa fréquence, son intensité et sa puissance. À des niveaux faibles ou moyens, situés entre 60 et 80 décibels, le bruit engendre une fatigue auditive et nerveuse. Cette fatigue est réversible. Elle régresse, puis disparaît avec le repos ou le retrait de la personne des ambiances bruyantes.

À des niveaux plus élevés, à partir de 80 décibels, l'exposition prolongée entraîne une perte d'audition. On parle alors de surdité. Elle est progressive et irréversible, et affecte en général les deux oreilles. Le bruit provoque aussi un effet de masque qui se traduit par des difficultés de communication et de transmission de l'information pouvant accroître le risque d'accident. Enfin, à des niveaux très élevés, un bruit impulsionnel, tel qu'une explosion, peut entraîner la destruction immédiate des récepteurs de l'oreille interne.

120 décibels :
le seuil de la douleur
 Un son très intense, au lieu d'être véritablement entendu, procure une sensation désagréable puis douloureuse.
 Au-delà de 120 décibels, les tympans peuvent éclater.

La préoccupation la plus courante est l'exposition quotidienne d'opérateurs à des niveaux moyens, voire élevés, rencontrée dans la plupart des secteurs d'activité. Rappelons que **la surdité occupe la troisième place des maladies professionnelles** derrière les troubles musculo-squelettiques et les affections liées à l'amiante. Le coût d'une surdité professionnelle est très important, de l'ordre de 100 000 € en moyenne. À l'enjeu humain, s'ajoute un enjeu économique, justifiant doublement que l'entreprise engage une démarche de lutte contre le bruit.

L'identification des sources sonores

Le préalable à toute démarche de prévention est d'identifier et d'évaluer les sources de nuisance. Les sources sonores sont très variées : équipements de travail, flux des matières, distribution des énergies... Le bilan des émissions sonores, basé sur la métrologie, est nécessaire. Il permet de caractériser les différentes sources de bruit, notamment en fréquence et en intensité.

L'analyse des nuisances sonores présentes dans l'entreprise permet de choisir les différentes actions appropriées pour combattre le bruit.

La réduction du bruit à la source

Il s'agit de l'action prioritaire. Tout constructeur d'équipements de travail est tenu d'indiquer la puissance acoustique des machines fabriquées. Malgré cette obligation, il est vivement recommandé à l'utilisateur de préciser, dans son cahier des charges, les niveaux de bruit à ne pas dépasser aux postes de travail.

Quant aux machines et équipements déjà en place, ils doivent faire l'objet d'un contrôle périodique et d'une maintenance régulière. Du bon entretien des installations dépend souvent la suppression de bruits parasites comme les fuites sur un échappement



d'air ou les vibrations excessives liées à l'usure des équipements ou des organes de transmission.

Achetez silencieux...
 même si vous pensez que personne ne travaillera à proximité de la machine.
 Pensez aux réglages et à la maintenance !

À TITRE D'EXEMPLE

Quelques gains observés sur l'aménagement et la maintenance d'installations existantes ou sur la conception de nouveaux équipements :

- collecte et traitement des échappements d'air : **gain de 3 à 5 décibels**,
- remplacement des roulements moteur et des galets d'entraînement sur une machine à trancher : **gain de 8 décibels**,
- choix de buses d'air comprimé spécialement usinées pour la réalisation de soufflettes silencieuses : **gain de 10 décibels**,
- mise en place de brosses sous les rouleaux libres des convoyeurs de manutention pour limiter par frottement leur durée de rotation : **gain de 10 décibels**.

Suite pages 4 et 5



L'encoffrement des machines

Cette technique peut être utilisée lorsque la réduction du bruit à la source n'est pas suffisante. Un encoffrement est une "boîte" présentant un isolement phonique élevé, à l'intérieur de laquelle est placée la machine bruyante.

Cette solution est particulièrement efficace si la machine est automatique ou nécessite peu d'interventions manuelles. L'affaiblissement acoustique d'un encoffrement est maximal

Il faut alors veiller à ce que les cloisons acoustiques utilisées pour isoler les locaux bruyants limitent efficacement la propagation du bruit dans les locaux adjacents. De bonnes cloisons possèdent un indice d'affaiblissement acoustique pouvant atteindre plus de 20 décibels.

Dites et redites autour de vous :

- on ne s'aperçoit pas qu'on devient sourd,
- on ne ressent pas de douleur,
- une fois les cellules détruites, on ne peut plus rien faire.

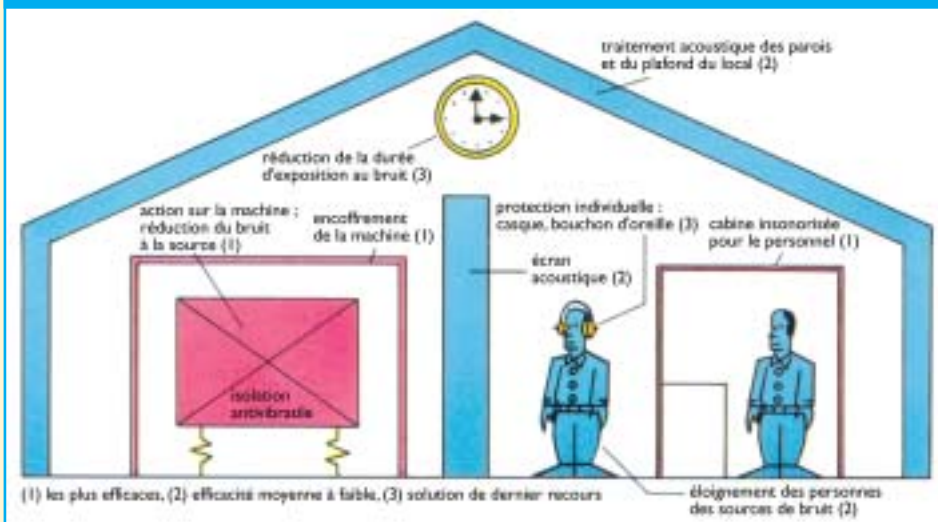
Le port de protections individuelles

Pour les opérateurs dont l'exposition au bruit ne peut pas être réduite de façon significative et lorsque tous les moyens de protection collective ont été envisagés, il est nécessaire de rechercher des protections auditives adaptées et confortables.

En effet, suivant la nature de l'activité et le poste de travail considéré, il convient de choisir parmi différents types de protections auditives en continu, ce sont les bouchons d'oreilles réalisés sur mesure ou les bouchons d'oreilles façonnés par l'utilisateur qui sont les plus adaptés. Pour le port intermittent, ce sont les casques - serre-tête ou serre-nuque - qui sont les plus appropriés. Enfin, pour des travaux spécifiques ou des travaux exposant à des niveaux de bruit élevés, les casques enveloppants sont à privilégier.

Pour être pleinement efficaces, les protections auditives doivent être portées pendant toute la durée de l'exposition au bruit. Cela implique de rechercher le meilleur compromis entre l'efficacité et le confort afin que l'équipement de protection individuelle soit bien accepté.

Moyens d'action de lutte contre le bruit



si l'ensemble des joints et des entrées-sorties matières est traité minutieusement. Un encoffrement bien réalisé apporte des résultats très satisfaisants et permet un affaiblissement de 10 à 20 décibels suivant les cas.

La limite de cette technique est liée aux contraintes d'accès à la machine pour les réglages, l'entretien et le nettoyage.

Le cloisonnement des locaux

Le cloisonnement des locaux ne protège pas les salariés travaillant au contact direct des machines les plus bruyantes.

Il permet à d'autres opérateurs, sans lien avec ces machines, de travailler dans des locaux voisins sans être exposés inutilement au bruit. Il réduit ainsi le nombre de personnes exposées.

Le traitement acoustique des locaux

Cette solution est souvent mise en œuvre en complément du cloisonnement des locaux. Elle consiste à revêtir les parois du local, en général le plafond et les parties supérieures des parois verticales, d'un matériau possédant la propriété d'absorber fortement le son et de limiter ainsi sa réverbération. Cette technique,



Combattre le bruit nécessite d'examiner, au cas par cas, l'ensemble de ces techniques. En effet, conjuguées entre elles ces différentes solutions conduisent à un résultat très satisfaisant. Elles sont mises en œuvre pour la correction de situations existantes. Agir dès la phase de conception est encore plus efficace. C'est le domaine de l'acoustique prévisionnelle.

Dossier préparé par
Philippe CHAUCHEREAU, Christian FERRAND et Albert SERVANT

Vos sandwiches coupés à l'eau

L'introduction d'une technologie nouvelle - la découpe au jet d'eau - allait faire entrer dans les ateliers plusieurs nuisances, dont une source de bruit supérieure à 90 décibels. À court terme, la surdit  professionnelle  tait assur e. En int grant ce param tre d s la r alisation du prototype, la source de bruit a  t  ramen e   une valeur inf rieure   80 d cibels.

L'arriv e de cette technologie, d j  connue dans les industries de la m tallurgie, du textile et du cuir, bouscule, dans le secteur de l'agro-alimentaire, les modes traditionnels de d coupe.

La d coupe au jet d'eau n cessite la propulsion du jet   de tr s hautes pressions - entre 3 000   4 000 bars - au travers de buses d'un ou deux dixi mes de millim tre.

La p n tration du jet d'eau dans l'air   tr s grande vitesse g n re un niveau de

bruit situ  bien au-dessus des limites tol r es par l'oreille. Son impact avec la cuve r ceptrice apporte non seulement une source suppl mentaire de bruit mais cr e un brouillard qui se disperse au niveau du poste de travail.

  la demande de son client, la soci t  Delahaye   Saint-Andr  de la Marche (49), fabricant de mat riels, a consult  la CRAM et son Centre Interr gional de Mesures Physiques de l'Ouest (CIMPO) pour l'orienter dans sa recherche d'une solution int gr e.

Les r sultats obtenus par ce constructeur sont encourageants. D sormais, ces machines peuvent  tre implant es sans am nagement sp cifique sur les lignes de production. En effet, les niveaux sonores sont inf rieurs   80 d cibels en entr e et sortie de machine. En outre, le brouillard

n'envahit plus l'enceinte de d coupe. Cette r alisation est, aujourd'hui, op rationnelle   la soci t  La Toque Angevine, entreprise de produits  labor s   Segr  (49). La nouvelle machine permet de couper en deux les sandwiches garnis pr alablement. La volont  de la direction de cette entreprise d' valuer et de ma triser les risques professionnels d s la conception de ses  quipements de travail conduit   une solution donnant pleinement satisfaction aux salari s.

Ligne de production   proximit  d'une machine encoffr e



Traitement acoustique r ussi dans un abattoir de volailles

L'importance de l'hygi ne dans les industries agro-alimentaires rend plus d licate la mise en place d'un traitement acoustique des locaux. En effet, comment concilier un rev tement peu r verb rant et une surface facilement nettoyable ?

Les relev s sonom triques, effectu s sur la ligne d'abattage de la soci t  Les Volailles de Saint-Mars   Saint-Mars-la-Jaille (44), indiquaient des valeurs comprises entre 90 et 110 d cibels selon les postes de travail. L'ensemble des salari s  taient expos s au bruit des plumeuses, machines les plus bruyantes.

La concertation entre la CRAM, le CIMPO, les services v t rinaires, le service maintenance et la direction de l' tablissement, a permis d' tablir un projet d'insonorisation tenant compte des diff rentes contraintes de l'abattoir. Un bureau d' tudes acoustiques, mandat  par l'entreprise, a  t  charg  de proposer des solutions techniques pour r pondre aux objectifs fix s par la CRAM.

Un jeu de cloisons a  t  install  pour cr er des sas en entr e et sortie du local plumage. Des panneaux acoustiques absorbants ont  t  pos s sur les plafonds. Le premier poste d' visc ration a  t   loign  du local de plumage.

Depuis plus de 10 ans, des produits efficaces sur le plan de l'isolation phonique et compatibles avec l'hygi ne industrielle sont disponibles. Ces mat riaux, constitu s de laine de verre, sont recouverts d'un film imperm able de type Tedlar (d riv  du t flon) qui garantit une parfaite  tanch it . Il s'agit de panneaux sp cialement con us pour l'agro-alimentaire.

Au final, les r sultats sont tr s encourageants puisque les gains obtenus sur les niveaux d'exposition au bruit vont jusqu'  12 d cibels.

Il est   noter que la zone d' visc ration qui regroupe le plus grand nombre d'op rateurs a b n fici  de la plus forte r duction de niveau sonore.

Par ailleurs, une formation sp cifique au nettoyage de ces rev tements a  t  mise en place de fa on   respecter les consignes d'utilisation du constructeur.

Traitement acoustique du plafond et des parois dans un abattoir de volailles



Poste ou emplacement de travail	Nombre d'op�rateurs concern�s	Niveau sonore en d�cibels		Gain en d�cibels
		Avant	Apr�s	
Accrochage poulets	4	90	86	4
Accrochage dindes	3	93	88	5
Plumage automatique	-	105	98	7
Plumage manuel	1	106	104	2
1�r poste d'�visc�ration	1	93	82	11
Podium d'�visc�ration	6	93	81	12



TMS

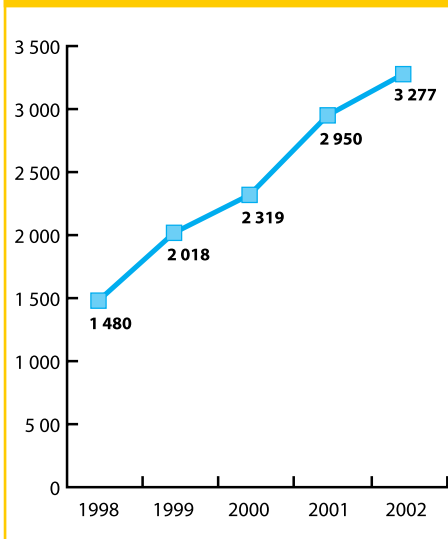
Indicateurs toujours à la hausse

Les TMS sont, soit des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail, soit des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations ou le port de charges lourdes.

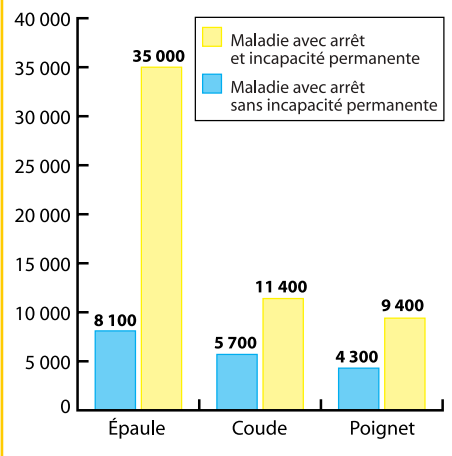
Tant en dépenses qu'en nombre, les résultats sont à la hausse et témoignent des difficultés actuelles des entreprises à trouver des solutions efficaces et durables pour maîtriser ces types de risques.

Le cas des affections périarticulaires du membre supérieur montre bien cette évolution.

ÉVOLUTION SUR 5 ANS DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES AU TITRE DU TABLEAU 57 (affections périarticulaires)



PAYS DE LA LOIRE - COÛT MOYEN EN EURO, CALCULÉ SUR 4 ANS



La CRAM propose, conjointement avec l'ARACT, une formation "relais TMS en entreprises" (cf. encadré ci-dessous), aux personnes concernées par la prévention des TMS et plus particulièrement des affections périarticulaires du membre supérieur (animateurs sécurité, encadrement, membres de CHSCT).

Le but est de former une personne capable de fédérer l'énergie de l'entreprise sur cette question.

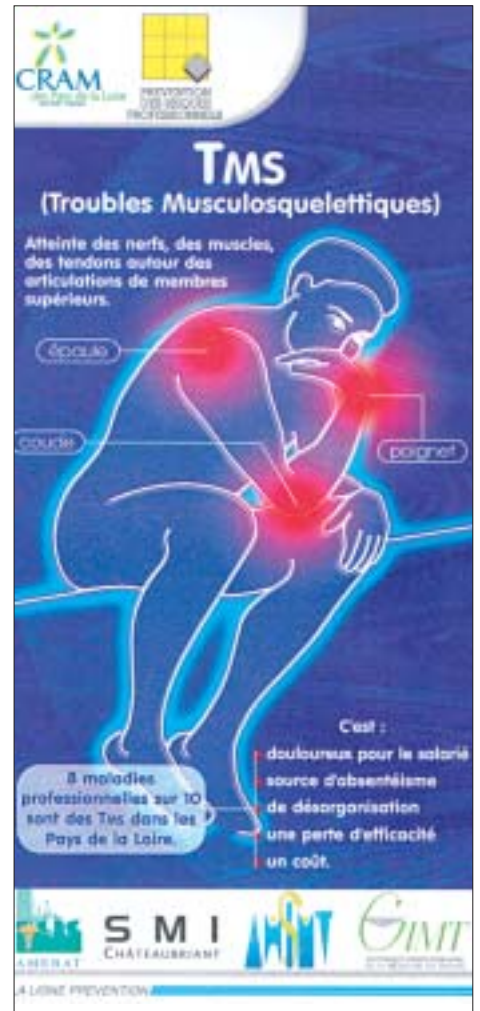
PROGRAMME DE LA FORMATION "RELAIS TMS EN ENTREPRISES"

Durée 6 jours (42 heures) en 3 séquences non consécutives

Dates

STAGE 1	20 au 22 janvier 2004 3 mars 2004 8 et 9 juin 2004
STAGE 2	28 au 30 septembre 2004 17 novembre 2004 1 ^{er} et 2 décembre 2004

Lieu Angers (49)



À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- d'identifier et caractériser les facteurs de risques des troubles musculosquelettiques,
- d'effectuer le diagnostic,
- d'initier et conduire des actions de prévention,
- de gérer et animer un groupe de travail,
- d'évaluer les actions entreprises et/ou les modifications mises en œuvre.

Si votre évaluation des risques montre que les TMS sont une priorité pour votre entreprise,

n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 51 72 84 00 ou consultez notre site internet www.cram-pl.fr.

Jean-Pierre CARRIÈRE



Toitures en matériaux fragiles

Toujours et encore !

Chaque année, 25 accidents mortels en France sont dus à des chutes à travers des toitures en matériaux fragiles. Il convient de rappeler que celles-ci sont de deux types :

- *matériaux opaques (fibrociment),*
- *matériaux translucides : PVC...*

Des actions sont possibles pour limiter ces accidents :

Conception et réalisation des constructions neuves

Les principes généraux de prévention s'imposent aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, coordonnateurs sécurité et protection de la santé :

- éviter les risques,
- combattre les risques à la source,
- tenir compte de l'état de l'évolution de la technique,
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas, ou par ce qui l'est moins.
- privilégier les protections collectives par rapport aux protections individuelles.

Sur un projet nouveau, il est impératif de prévoir un matériau de couverture résistant : c'est-à-dire capable d'absorber une énergie de 1 200 joules et apte à conserver sa résistance dans le temps (bacs acier, béton armé, etc.).

Pour les parties translucides, en l'absence de garantie sur la tenue dans le temps du matériau, il convient de mettre en œuvre, en sous-face de ces zones, des protections mécaniques (grillages par exemple).



La grande majorité des constructions industrielles ou commerciales est soumise au Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO). Des dispositions doivent être prises pour leur entretien, comme par exemple le nettoyage des surfaces vitrées en élévation ou en toiture, l'accès en toiture, notamment :

- les moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée,
- les possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection pour les interventions plus importantes,
- les chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes.

Le surcoût de l'investissement dans des toitures résistantes et correctement protégées par conception est largement inférieur au coût des mesures de prévention complémentaires à mettre en œuvre à chaque intervention.

Interventions sur constructions existantes

Le chef d'établissement, utilisateur des locaux, dans le cadre de l'évaluation des risques doit :

- répertorier les zones de couverture en matériaux fragiles, les matérialiser et signaler les accès (échelle, trappe, baie, balcon...),
- disposer du matériel pour les accès occasionnels,
- prévoir des cheminements sur passerelles équipées de garde-corps pour les interventions répétitives.

Lorsque le personnel intervenant est celui d'une entreprise extérieure, l'utilisateur des locaux et l'entreprise extérieure doivent élaborer conjointement un plan de prévention et s'assurer de son respect.



Pour toutes les interventions dans les zones en matériaux fragiles, des mesures permettant d'éviter les chutes seront mises en œuvre :

- nacelle,
- chemins de circulation,
- filets de sécurité en sous-face,
- harnais.



Il est impératif de prendre toutes les mesures de prévention pour ce risque qui reste aujourd'hui le risque n° 1 lors des interventions de maintenance sur les bâtiments.

Côme LE COUR GRANDMAISON



FLASH DOC "NOUVEAUTÉS"



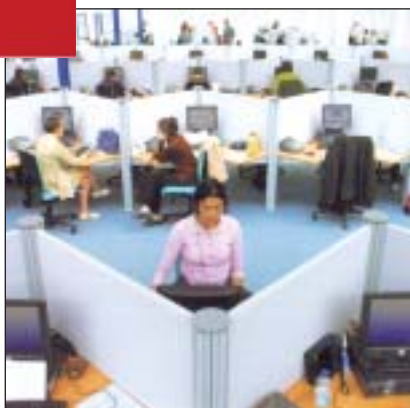
GUIDE DE VENTILATION 9.3

Application par pulvérisation de produits liquides. Cas particulier des objets lourds ou encombrants

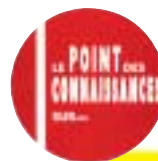
INRS ED 906

FICHE PRATIQUE
de SÉCURITÉ

INRS ED 108
Les centres d'appels téléphoniques



Réussir la conception technique des centres d'appels téléphoniques et assurer leur rentabilité tout en prenant en compte la dimension humaine



INRS ED 5021
Le stress au travail



Quels sont les facteurs à l'origine du stress au travail ? Par quelles réponses physiologiques l'organisme humain réagit-il ? Quelles sont les conséquences d'un travail stressant sur la santé ? ... Des réponses à ces questions-clés.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA DADS AVEC INTERNET

TDSNET

La transmission du fichier DADS

700 000 établissements ont déjà adopté TDSNET.

- Transmission du fichier DADS généré par logiciel de paie.
- Contrôle des informations sous 24h avec accès direct au bilan.
- Correction des éventuelles anomalies.
- Validation du fichier définitif.

www.tdsnet.cnav.fr

DADSNET

La saisie de la DADS

La solution idéale pour les petites entreprises qui disposent d'un accès internet.

- Saisie des informations à partir d'écrans prérenseignés.
- Contrôle au fur et à mesure de la saisie pour correction immédiate de la DADS.

www.dadsnet.cnav.fr

LES PLUS DE NOS SERVICES INTERNET

- Sites sécurisés par un code d'accès confidentiel
- Coût d'une communication téléphonique locale
- Disponibilité 24/24 heures, 7/7 jours
- Possibilité de tester la DADS

TOUS CES SERVICES SONT GRATUITS

CONTACT

Béatrice TANGUY
02 51 72 81 30
Sylvie LAJEANNE
02 51 72 81 60



ÉRIC LIGER

Éric LIGER (31 ans), titulaire d'un BTS électrotechnique, a occupé pendant 7 ans plusieurs postes de responsable dans des bureaux d'études et dans des agences de distribution de matériel électrique pour le BTP et l'industrie.

Le 1^{er} octobre 2003, il a rejoint le groupe BTP du Service Prévention pour le département de la Sarthe.

Vous pouvez le contacter le lundi au 02 51 72 84 24.

LES DOCUMENTS INRS SONT À VOTRE DISPOSITION AU SERVICE DOCUMENTATION TÉL. 02 51 72 84 08

FAX : 02 51 82 31 62 • E-mail : Nicole_POYARD@cram-pl.fr

(Merci d'indiquer clairement vos nom et adresse sur toute demande de documentation)

PREVENTION *Entreprise*

CRAM des Pays de la Loire
2, place de Bretagne - BP 93405 - 44034 Nantes cedex 1
Tél. 02 51 72 84 00 - Fax 02 51 82 31 62
E-mail : Prevention@cram-pl.fr



Publication trimestrielle du Service Prévention de la CRAM des Pays de la Loire

Directeur de la publication : Claude HERPIN
Rédacteur en chef : Christian PRAT
Conception - réalisation : CAC Saint-Nazaire
Commission paritaire n°3241 D - 73 MUTU
Tirage : 65 000 exemplaires